

Nos conditions de vente sont seules valables et réputées acceptées par l'acheteur. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord écrit. Ces conditions sont applicables en France métropolitaine, les autres zones faisant l'objet de conditions particulières précisées lors de l'acceptation de la commande ou de la signature des contrats.

COMMANDE

Toute commande implique pour l'acheteur l'adhésion à nos conditions de vente. Nous recommandons de mentionner les références de notre catalogue.

En cas de commande téléphonique, si elle ne fait pas l'objet d'une confirmation écrite, la Société CML décline toute responsabilité en cas d'erreur. Les frais de retour de marchandises pour non-conformité seront à la charge de l'acheteur.

Il en va de même si une erreur de livraison devait survenir par suite d'une imprécision dans la rédaction de la commande par l'acheteur.

CONDITIONNEMENT

Toute commande doit être établie en tenant compte des unités d'emballage définies dans notre catalogue.

SPÉCIFICATIONS

Les spécifications et figures des produits de nos catalogues sont données à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels. La Société CML se réserve le droit d'apporter toutes modifications sans préavis en fonction notamment des perfectionnements préconisés par nos services ou nos fournisseurs.

PRIX

Tous les prix figurant sur nos catalogues, brochures, documentations ne sont donnés qu'à titre indicatif, hors taxes, départ Nemours. Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans avis préalable en fonction des augmentations de nos fabricants, de la fluctuation des devises. Les marchandises sont toujours facturées au tarif en vigueur le jour de l'expédition quelle que soit la date de réception des commandes et sans préavis.

Sauf spécifications contraires confirmées par courrier de la Société CML, les prix de nos devis restent valables un mois à partir de la date d'envoi.

Pour toute commande de marchandises d'un montant supérieur ou égal à 540,00 € hors taxes en France métropolitaine, nos prix seront nets, franco de port et d'emballage.

Sauf spécifications contraires confirmées par courrier de la Direction, pour toutes commandes de marchandises inférieures à 540,00 € hors taxes, la participation aux frais d'envoi et d'emballage est calculée en fonction du poids, du volume, du nombre de colis et de la destination. Compte tenu des frais administratifs, nous ne pouvons accepter de commande d'un montant inférieur à 220,00 € hors taxes hors transport.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestations, le tribunal du ressort de notre siège social est seul compétent.

FACTURATION CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Sauf accord écrit, nos factures sont payables à 30 jours nets date de facture, sans escompte, par chèque. Nous nous réservons le droit d'exiger à tout moment des garanties de paiement et de bonne exécution des engagements de l'acheteur. En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer.

LIVRAISON

Tous nos envois voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Le mode de transport, sauf demande expresse et écrite du client acceptée par notre Direction, sera choisi par nos services. Nos livraisons sont prévues rendues en rez-de-chaussée. Toute autre condition doit nous être signalée par écrit au moment de la commande.

RÉCEPTION DES MARCHANDISES

1. En cas d'avaries, de manquants, etc, il appartient au destinataire de prendre des réserves nettes et précises comportant la nature et l'importance des dommages sur le récépissé du transporteur.

2. Au plus tard dans les trois jours suivant la réception des marchandises, le destinataire notifiera sans faute au dernier transporteur la protestation par lettre recommandée, exigée à peine de forclusion par l'article 105 du Code de Commerce.

Ces deux conditions sont l'une et l'autre absolument nécessaires à la mise en œuvre de la responsabilité du transporteur.

L'acheteur doit obligatoirement prendre en charge la marchandise qui lui aura été livrée à échéance et prévoir un lieu et de bonnes conditions de stockage liés aux exigences des produits de laboratoire.

DÉLAIS

Les délais de livraison figurant sur nos devis et notre correspondance sont donnés à titre indicatif. Aucune pénalité pour retard de livraison ne peut nous être appliquée, sauf conventions spéciales dûment signées. Un retard dans la livraison ne saurait constituer ni un motif de refus ni motif pour une action en dommages et intérêts.

RETOUR DE MARCHANDISES

Le retour de marchandises neuves est accepté aux conditions suivantes :

1. Acceptation écrite préalable de notre Direction,
2. Retour en port payé dans l'emballage d'origine,
3. Déduction de 20% minimum appliquée selon l'ancienneté de la livraison du produit et selon sa durée de vie.

En cas de réclamation justifiée, notre responsabilité se limitera au remplacement du produit ou à un avoir au cas où le produit nous ferait défaut.

UTILISATION

Tous les équipements, produits et réactifs que nous fournissons sont exclusivement destinés à des usages de laboratoire, sous la seule

responsabilité de l'utilisateur. Celui-ci devra en particulier veiller à ce que ces usages soient conformes aux prescriptions légales, notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel et, en général, toutes dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

GARANTIE

Les matériels et équipements vendus par la Société CML à l'exception de la verrerie, du petit matériel et des accessoires, bénéficient d'une garantie pièce et main d'œuvre dont la durée et les conditions sont celles du fabricant. Elle s'applique à compter de la date de facturation du matériel sous réserve d'une utilisation normale et conforme au mode d'emploi. Pour la sécurité du transporteur et des personnels susceptibles d'être en contact avec les produits, nous traiterons dans le cadre de la garantie ou du service après-vente exclusivement les produits parfaitement nettoyés et décontaminés. Toute intervention sur nos matériels sans accord express de nos services entraîne la suppression de la garantie.

Dans le cas de défauts reconnus par nos services compétents, notre responsabilité se limitera à la remise en état du matériel sans avoir d'effet sur la première échéance de garantie.

DIRECTIVE DEEE

L'utilisateur assure et prend à sa charge la collecte et l'élimination des produits concernés par la directive DEEE, dans les conditions prévues aux articles 21 et 22 du décret 2005-829 du 20 juillet 2005, et toute évolution de cette réglementation relative à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées restent la propriété de la Société CML jusqu'au paiement complet du prix.

Sans préjudice d'une action éventuelle en dommages et intérêts, la Société CML pourra résilier la vente et reprendre la totalité des marchandises précitées pour toute facturation non réglée à l'échéance, ou en cas de détérioration manifeste du crédit de l'acheteur.